



Boiler Gas BG 10 / Boiler Gas/Elektro BGE 10

F Mode d'emploi

Page 2

À garder dans le véhicule !

Table des matières

Symboles utilisés	2
Informations concernant la sécurité	2
Instructions d'emploi importantes	3

Mode d'emploi

Remplissage du chauffe-eau Truma avec de l'eau	4
Purge du chauffe-eau	4
Mise en service mode gaz	4
Arrêt	4
LED rouge « panne »	4
Mise en service mode électricité	4
Maintenance	5
Fusibles	5
Mise au rebut	5
Caractéristiques techniques	5
Instructions de recherche de pannes	6
Déclaration de garantie du fabricant (Union européenne)	7

Symboles utilisés



Ce symbole indique des risques possibles.



Remarque avec informations et conseils.

Informations concernant la sécurité

L'utilisation de bouteilles de gaz debout **à partir desquelles du gaz en phase gazeuse est prélevé**, est obligatoire pour le fonctionnement des installations de détente de gaz, appareils à gaz ou installations de gaz. Les bouteilles de gaz à partir desquelles du gaz en phase liquide est prélevé (par exemple pour des élévateurs) sont interdites pour l'exploitation car elles provoquent une détérioration de l'installation de gaz.

En cas de défauts d'étanchéité de l'installation de gaz ou d'odeur de gaz :

- éteindre toutes les flammes nues
- ne pas fumer
- arrêter tous les appareils
- fermer la bouteille de gaz
- ouvrir les fenêtres et les portes
- ne pas actionner d'interrupteur électrique
- faire vérifier l'ensemble de l'installation par un spécialiste.



Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste.

Veuillez respecter pour l'utilisation la consigne de la directive EN 60335-1:2010 selon laquelle cet appareil n'est pas destiné à être utilisé par des personnes (y compris des enfants) aux capacités physiques, sensorielles ou intellectuelles restreintes ou par les personnes disposant d'expérience ou de connaissances insuffisantes, à moins que ces dernières se trouvent sous la surveillance d'une personne responsable de leur sécurité ou qui ont reçu de cette personne des instructions correspondantes d'utilisation de l'appareil.

Surveillez les enfants pour être sûr qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.



Pour éviter une mise en danger causée par une réinitialisation involontaire du contrôleur de surchauffe, l'appareil ne doit pas être alimenté via un dispositif de commutation externe comme une minuterie ou relié à un circuit de courant régulièrement mis en marche et éteint par un dispositif.

Les actions suivantes en particulier invalident les droits à garantie et entraînent l'exclusion de toute demande de réparation du préjudice subi :

- modifications apportées à l'appareil (y compris accessoires) ;
- modifications apportées au guidage de gaz brûlés et à la cheminée ;
- utilisation de pièces de recharge et accessoires autres que des pièces originales Truma ;
- non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi.

En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nombreux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

La pression de service de l'alimentation en gaz de 30 mbar doit concorder avec la pression de service de l'appareil (voir la plaque signalétique).

Les installations de gaz liquéfié doivent répondre aux dispositions techniques et administratives de leur pays d'utilisation respectif (par exemple : norme EN 1949 pour les véhicules). Les prescriptions et les réglementations nationales doivent être respectées.

La vérification de l'installation de gaz doit être effectuée **tous les deux ans** par un spécialiste qualifié et confirmée sur un certificat de vérification.

L'initiative de la vérification incombe au détenteur du véhicule.

Il est interdit d'utiliser les appareils au gaz liquéfié pendant le ravitaillement en carburant, dans les parkings fermés, les garages ou les ferries.

Lors de la première mise en service d'un appareil neuf venant directement de l'usine (ou après un temps de non-utilisation prolongé), on peut observer un dégagement passager d'une légère fumée et d'une odeur particulière. Il est recommandé de faire chauffer l'appareil à puissance maximale et d'assurer une bonne aération de la pièce.

Un bruit de brûleur inhabituel ou un soulèvement de la flamme révèle un défaut de l'installation de détente de gaz et rend nécessaire une vérification de l'installation de détente de gaz.

Il est interdit de stocker des objets sensibles à la chaleur (aérosols, par exemple) dans l'espace de montage du chauffe-eau ; en effet, des températures élevées sont susceptibles de s'y produire.

Pour les installations de gaz, utiliser seulement des installations de détente de gaz conformément à EN 16129 (dans les véhicules) avec une pression de sortie fixe de 30 mbar. Le débit de l'installation de détente de gaz doit correspondre au minimum à la consommation maximale de tous les appareils intégrés par le fabricant de l'installation.

Instructions d'emploi importantes

Si la cheminée a été placée à proximité ou directement au-dessous d'une fenêtre à ouvrir, l'appareil doit être muni d'un dispositif d'arrêt automatique afin d'empêcher un fonctionnement lorsque la fenêtre est ouverte.

En cas de non-utilisation du chauffe-eau, toujours poser le cache-cheminée. Si ce point n'est pas respecté, le fonctionnement de l'appareil peut être perturbé par de l'eau, de la saleté ou des insectes.

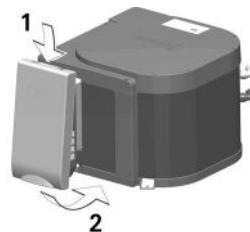


Figure 1

! Lorsque le chauffe-eau est arrêté, poser le cache-cheminée avant de commencer tout trajet. Veiller à ce qu'il tienne solidement et soit enclenché (risque d'accident). Il est interdit d'utiliser des cache-cheminée défectueux.

Nous déclinons toute garantie si ce point n'est pas respecté. Toujours retirer le cache-cheminée avant la mise en service du chauffe-eau.

Si l'installation d'eau froide est utilisée seule sans chauffe-eau, celui-ci se remplit ici aussi d'eau. Afin d'éviter les dommages dus au gel, le volume d'eau doit être purgé en actionnant la soupape de vidange, même si le chauffe-eau n'a pas été exploité. En tant qu'alternative, il est possible de monter deux soupapes d'arrêt résistant à l'eau chaude en amont du raccordement d'eau froide et d'eau chaude.

Purger le chauffe-eau en cas de danger de gel. Nous déclinons toute garantie si ce point n'est pas respecté.

En cas de raccordement à une alimentation en eau centralisée (eau de ville ou de campagne) ou en cas d'utilisation de pompes plus puissantes, il faut intercaler un réducteur de pression empêchant que la pression dans le chauffe-eau dépasse 2,8 bar.

Mode d'emploi

Avant la mise en service, toujours observer le mode d'emploi. Il incombe au détenteur du véhicule de veiller à ce que l'appareil puisse être utilisé de façon conforme.

L'équipementier ou le détenteur du véhicule est tenu d'apposer l'autocollant jaune joint à l'appareil et portant les remarques d'avertissement en un endroit bien visible de chaque utilisateur dans le véhicule (par exemple sur la porte de la penderie). Le cas échéant, réclamer l'autocollant auprès de Truma.

⚠️ La première utilisation doit être impérativement précédée d'un bon rinçage à l'eau claire et réchauffée de l'ensemble de l'alimentation en eau. Toujours poser le cache-cheminée si le chauffe-eau est hors service. Purger le chauffe-eau en cas de danger de gel.

Nous déclinons toute garantie pour tout dommage causé par le gel !

Les matériaux de l'appareil en contact avec l'eau conviennent à l'eau potable (voir la déclaration du fabricant, www.truma.com – Déclaration du fabricant).

Remplissage du chauffe-eau Truma avec de l'eau

Vérifier si la soupape de vidange de l'amenée d'eau froide est fermée : le levier doit se trouver en position horizontale, position (e).

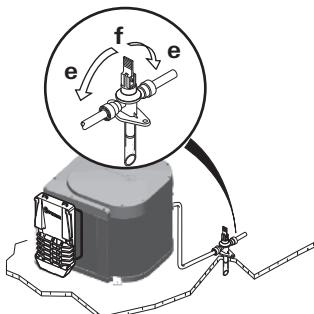


Figure 2

e = position de levier « fermé »
f = position de levier « purger »

Ouvrir le robinet d'eau chaude dans la salle de bains ou la cuisine, en cas de mitigeur thermostatique ou à levier unique régler sur « chaud ».

Mettre sous tension le circuit de la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de pompe).

Maintenir les robinets ouverts jusqu'au remplissage du chauffe-eau par évacuation de l'air et l'écoulement de l'eau.

En cas de gel, de l'eau résiduelle gelée peut empêcher le remplissage. Une brève mise en service (2 minutes max.) permet de dégeler le chauffe-eau. Les conduites gelées peuvent être dégelées en chauffant l'intérieur.

Purge du chauffe-eau

⚠️ Si la caravane n'est pas utilisée pendant la période de gel, le chauffe-eau Truma doit être purgé dans tous les cas.

Interrompre le circuit de la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de pompe).

Ouvrir les robinets d'eau chaude dans la salle de bains et la cuisine.

Ouvrir la soupape de vidange : levier vertical, position (f).

Le chauffe-eau est maintenant purgé directement vers l'extérieur via la soupape de vidange. Vérifier si le volume d'eau s'écoule entièrement (10 litres).

Mise en service mode gaz



Figure 3

a = LED rouge « panne »

b = chauffe-eau « marche », 50 °C ou 70 °C

c = chauffe-eau « arrêt »

⚠️ Ne jamais faire fonctionner le chauffe-eau sans volume d'eau.

Si la cheminée a été placée sous une fenêtre à ouvrir, le chauffe-eau doit être muni d'un dispositif d'arrêt automatique afin d'empêcher un fonctionnement lorsque la fenêtre est ouverte.

Retirer le cache-cheminée.

Ouvrir la bouteille de gaz et la vanne à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz.

Mettre en marche le chauffe-eau sur l'interrupteur de la pièce de commande (b).

En cas d'utilisation d'interrupteurs spécifiques au véhicule : voir le mode d'emploi du fabricant du véhicule ou l'inscription d'interrupteur.

Si la conduite d'alimentation en gaz est remplie d'air, il peut s'écouler jusqu'à une minute avant que le gaz soit disponible pour la combustion. Si, pendant ce temps, l'appareil va en mode « panne », il faut recommencer l'opération de démarrage par un arrêt – attendre 5 minutes – suivi d'une remise en marche.

Arrêt

Arrêter le chauffe-eau sur la pièce de commande (c). Mettre le cache-cheminée. Purger le chauffe-eau en cas de danger de gel. Fermer la vanne à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz et la bouteille de gaz en cas de non-utilisation prolongée du chauffe-eau.

LED rouge « panne »

La LED rouge (a) s'allume en cas de panne. Les causes possibles sont décrites sur la page 18. Pour le déverrouillage arrêter l'appareil, attendre 5 minutes et remettre en marche.

Mise en service mode électricité

(230 V ~, 850 W, 3,7 A / 1 300 W, 5,7 A)
seulement Boiler Gas/Elektro (chauffe-eau gaz/électricité) BGE 10

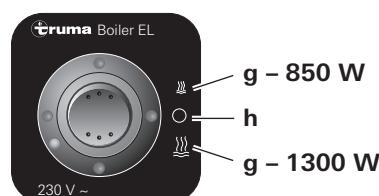


Figure 4

g = chauffe-eau « marche » 850 W ou 1 300 W

h = chauffe-eau « arrêt »

Ne jamais faire fonctionner le chauffe-eau sans volume d'eau.

Mettre en marche le chauffe-eau sur la pièce de commande (g).

En cas d'utilisation d'interrupteurs spécifiques au véhicule, consulter le mode d'emploi du fabricant du véhicule ou l'inscription d'interrupteur.

! La température de l'eau n'est pas présélectionnable, limitation de température automatique à environ 70 °C. Pour chauffer plus rapidement le contenu du chauffe-eau, il est possible de faire fonctionner simultanément l'appareil avec du gaz **et** du courant électrique.

i Le thermoplongeur électrique est équipé d'un contrôleur de surchauffe. En cas de panne, arrêter à l'aide de la pièce de commande. Vérifier le volume d'eau, faire l'appoint en cas de besoin (fermer la soupape de vidange). Attendre 10 minutes puis remettre en marche.

Maintenance

Pour le nettoyage, la désinfection et l'entretien du chauffe-eau, nous recommandons des produits appropriés et courants. Les produits contenant du chlore sont inappropriés.

Afin d'éviter une colonisation par des microorganismes, il convient de chauffer régulièrement le chauffe-eau à une température de 70 °C.

Nettoyez l'appareil et les fentes de ventilation avec un chiffon sec et non pelucheux.

Fusibles

Le fusible 12 V du chauffe-eau se trouve sur l'unité de commande électronique de l'appareil.

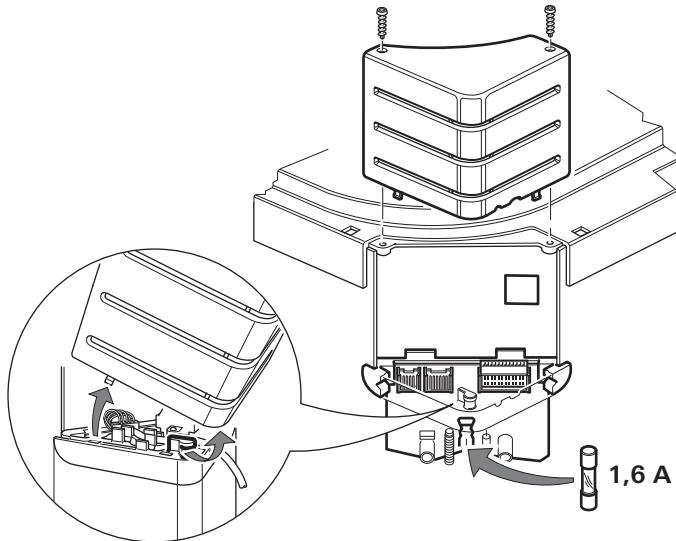


Figure 5

i Ce fusible en fil fin situé sur l'unité de commande électrique ne peut être remplacé que par un fusible de construction identique : 1,6 A (à action retardée), EN 60127-2-3.

Mise au rebut

L'appareil doit être éliminé conformément aux règles administratives du pays d'utilisation. Les prescriptions et lois nationales doivent être respectées (en Allemagne, il s'agit par exemple du décret sur les véhicules hors d'usage).

Caractéristiques techniques

établies selon la norme EN 15033 et les conditions de contrôle Truma

Fabricant

Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG
Postfach 1252
85637 Putzbrunn (Munich)
Allemagne

Type de protection

IP21

Volume d'eau

10 litres

Pression de pompe

max. 2,8 bar

Pression de système

max. 4,5 bar

Type de gaz

Gaz liquéfié (propane / butane)

Pression de service

30 mbar

Sollicitation de chauffage nominale

$Q_n = 1,5 \text{ kW (H}_2\text{)} ; 120 \text{ g/h} ; C_{11} ; I_{3B/P}$

Temps de chauffe d'environ 15 °C à environ 70 °C

Mode gaz :	env. 31 min
Mode électricité :	env. 29 min. (BGE 10)
Mode électricité et gaz :	env. 16 min. (BGE 10)

Alimentation en tension

12 V ==

230 V ~ / 50 Hz

Consommation de courant à 12 V ==

Allumage : 0,16 A

Chaudrage : 0,12 A

Veille : 0,05 A

Consommation de courant à 230 V (BGE 10)

Chaudrage : (3,7 A) 850 W / (5,7 A) 1 300 W

Veille consommation de gaz

environ 70 W

Poids sans eau

(BG 10)

6,9 kg

(BGE 10)

7,4 kg

Pays de destination

BE, BG, RO, DK, DE, EE, FI, FR, GB, GR, HR, IS, IE, IT, LV, LT, LU, MT, NL, NO, AT, PL, PT, SE, CH, SK, SI, ES, CZ, HU, CY



E1 10R-05 2604

Sous réserve de modifications techniques !

Dimensions

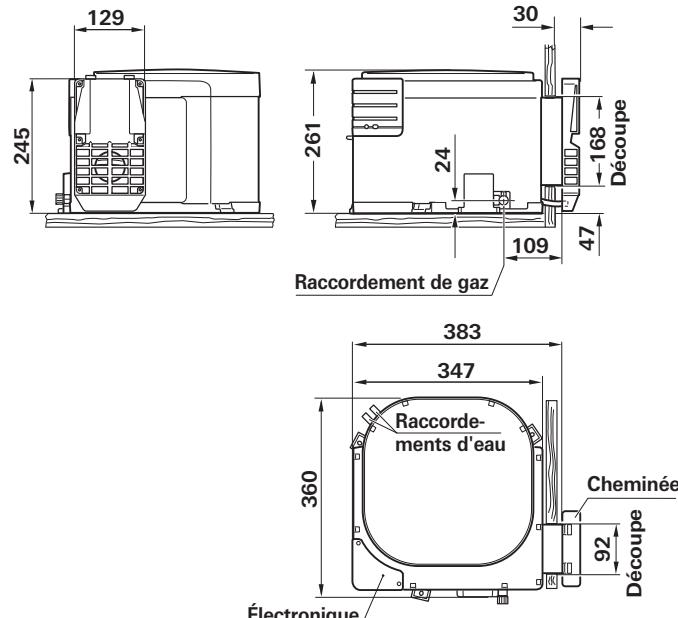


Figure 6 – Toutes les dimensions sont exprimées en mm.

Instructions de recherche de pannes

Défaut	Cause	Suppression
Mode gaz		
Après la mise sous tension le chauffe-eau ne se met pas en marche.	<ul style="list-style-type: none"> – Pas de tension d'alimentation 12 V – Fenêtre ouverte – Le cache-cheminée est en place – Aucune alimentation en gaz – Mauvaise pression de gaz – Air dans l'alimentation en gaz – Le contrôleur de surchauffe s'est déclenché 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier la tension de la batterie (tension de batterie min. 10,5 V) – Vérifier le fusible de chauffe-eau (voir maintenance « Fusibles »). – Fermer la fenêtre au-dessus de la cheminée. – Retirer le cache-cheminée et/ou le vérifier à la recherche de saletés, les enlever le cas échéant. – Vérifier les vannes de gaz et la bouteille de gaz. – Vérifier les vannes de gaz et la bouteille de gaz. – Pour le déverrouillage (et pour évacuer l'air) arrêter l'appareil, attendre 5 minutes et remettre en marche. – Vérifier le volume d'eau, faire l'appoint en cas de besoin (fermer la soupape de vidange). – Pour le déverrouillage arrêter l'appareil, attendre 5 minutes et remettre en marche.
Après une durée de fonctionnement prolongée, le chauffe-eau se met en mode de défaillance et la LED rouge s'allume.		
Mode électricité (BGE 10)		
Après la mise sous tension le chauffe-eau ne se met pas en marche.	<ul style="list-style-type: none"> – Pas de tension d'alimentation 230 V – Le contrôleur de surchauffe s'est déclenché – Chauffage trop lent en cas de position d'interrupteur 850 W 	<ul style="list-style-type: none"> – Raccorder le véhicule à l'alimentation en courant centrale sur site et / ou vérifier le dispositif de protection différentielle. – Vérifier le volume d'eau, faire l'appoint en cas de besoin (fermer la soupape de vidange). – Le thermoplongeur électrique est équipé d'un contrôleur de surchauffe. En cas de défaillance arrêter sur la pièce de commande, attendre 10 minutes et remettre en marche. – Veuillez vous adresser au SAV Truma.
Alimentation en eau		
De l'eau s'égoutte à partir de la soupape de vidange.	– Pression d'eau trop élevée	– Vérifier la pression d'eau (max. 2,8 bar). En cas de raccordement à une alimentation en eau centrale, il faut utiliser un réducteur de pression.
De l'eau chaude vient du robinet d'eau froide.	– De l'eau chaude afflue de retour dans l'amenée d'eau froide	– Monter une soupape anti-retour sur l'amenée d'eau froide (voir instructions de montage « raccordement d'eau »).

Si ces démarches ne permettent pas d'éliminer la défaillance, adressez-vous au SAV Truma.

Déclaration de garantie du fabricant (Union européenne)

1. Étendue de la garantie du fabricant

Truma, en tant que fabricant de l'appareil, accorde au consommateur une garantie couvrant les vices de l'appareil imputables à d'éventuels défauts de matériau et/ou de fabrication.

Cette garantie s'applique dans les États membres de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse et Turquie. Le consommateur est la personne physique ayant fait l'acquisition initiale de l'appareil auprès du fabricant, d'un fabricant OEM ou d'un magasin spécialisé, sans intention de le revendre dans le cadre d'une activité professionnelle commerciale ou indépendante, ou de l'installer chez des tiers.

La garantie couvre les vices nommés ci-dessus survenus dans les 24 mois suivant la conclusion du contrat de vente entre le vendeur et le consommateur. Le fabricant ou un partenaire SAV agréé remédiera à ces défauts soit par une réparation, soit par la livraison d'un appareil de rechange. Les pièces défectueuses deviennent la propriété du fabricant ou du partenaire SAV agréé. Si l'appareil n'est plus fabriqué au moment de la réclamation pour vice, le fabricant est en droit, pour la livraison d'un appareil de rechange, de livrer un produit similaire.

Si le fabricant fournit une prestation de garantie, le délai de garantie concernant les pièces réparées ou remplacées n'est pas reconduit, mais l'ancien délai continue à courir jusqu'à expiration du délai de garantie restant. Seuls le fabricant ou un partenaire SAV agréé seront en droit de réaliser des travaux de garantie. Les coûts liés au cas de garantie seront réglés directement entre le partenaire SAV agréé et le fabricant. Les coûts supplémentaires dus à des difficultés de démontage et remontage de l'appareil (par ex. démontage de meubles ou d'éléments de carrosserie), ainsi que les frais de déplacement du partenaire SAV agréé ou du fabricant ne seront pas couverts par la garantie.

Toutes autres prétentions, en particulier toutes prétentions à dommages-intérêts du consommateur ou de tiers, sont exclues. Les dispositions de la législation allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) restent inchangées.

Les garanties légales applicables relatives aux vices matériels que le consommateur peut faire valoir à l'encontre du vendeur dans le pays d'achat restent inchangées indépendamment de la garantie volontaire du fabricant. Dans certains pays, une garantie peut éventuellement être proposée par certains revendeurs spécialisés (concessionnaires, partenaires Truma). Le consommateur peut la faire valoir directement auprès du revendeur spécialisé où il a acheté l'appareil. Les conditions de garantie du pays où a eu lieu la première acquisition de l'appareil par le consommateur sont applicables.

2. Exclusion de la garantie

La garantie **ne** s'applique **pas** :

- en cas d'utilisation non conforme, contraire à l'emploi prévu pour l'appareil
- en cas d'installation, de montage ou de mise en service non conforme suite au non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi
- en cas d'opération ou de manipulation non conforme suite au non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi, notamment des instructions d'entretien, de maintenance et des avertissements de sécurité
- si des réparations, des installations ou des interventions ont été exécutées par des partenaires non agréés
- pour les consommables, pièces d'usure et en cas d'usure naturelle
- dans le cas où l'appareil est équipé de pièces de rechange, d'équipement ou d'accessoires autres que des pièces d'origine du fabricant et qui sont à d'un défaut

- en cas de dommages causés par des corps étrangers (par ex. huiles, plastifiants dans le gaz), des réactions chimiques ou électrochimiques dans l'eau ou si un appareil est entré en contact avec des substances inappropriées (par ex. produits chimiques, détergents inappropriés)
- en cas de dommages causés par des conditions environnementales anormales ou d'exploitation inadaptées
- en cas de dommages résultant d'un cas de force majeure ou de catastrophes naturelles, ainsi que d'autres facteurs qui ne sont pas imputables à Truma
- en cas de dommages causés par un transport inadapté

3. Recours en garantie

Le recours en garantie doit être formé auprès d'un partenaire SAV agréé ou du centre de service après-vente Truma. Vous trouverez adresses et numéros de téléphone sur www.truma.com à la rubrique « Service ».

Afin d'assurer le bon déroulement de la garantie, prière de fournir les informations suivantes au moment où vous prendrez contact :

- description détaillée du défaut
- numéro de série de l'appareil
- date d'achat

Le partenaire SAV agréé ou le centre de service après-vente Truma décideront au cas par cas de la marche à suivre. Afin de prévenir tous dommages dus au transport, l'appareil ne devra être expédié qu'après concertation avec le partenaire SAV agréé ou le centre de service après-vente Truma.

Si le recours en garantie est accepté par le fabricant, ce dernier prend en charge les frais de transport. Si le dommage n'est pas couvert par la garantie, le consommateur en sera informé et les frais de réparation et de transport seront à sa charge. Prière de ne rien retourner sans avoir pris contact avec nous au préalable

- D** Bei Störungen wenden Sie sich bitte an das Truma Servicezentrum oder an einen unserer autorisierten Servicepartner (siehe www.truma.com).
- Für eine rasche Bearbeitung halten Sie bitte Gerätetyp und Seriennummer (siehe Typenschild) bereit.
- GB** Should problems occur, please contact the Truma Service Centre or one of our authorised service partners (see www.truma.com).
- In order to avoid delays, please have the unit model and serial number ready (see type plate).
- F** Veuillez vous adresser au centre de SAV Truma ou à un de nos partenaires de SAV agréés en cas de dysfonctionnements (voir www.truma.com).
- Pour un traitement rapide de votre demande, veuillez tenir prêts le type d'appareil et le numéro de série (voir plaque signalétique).
- I** In caso di guasti rivolgersi al centro di assistenza Truma o a un nostro partner di assistenza autorizzato (consultare il sito www.truma.com).
- Affinché la richiesta possa essere elaborata rapidamente, tenere a portata di mano il modello dell'apparecchio e il numero di matricola (vedere targa dati).
- NL** Bij storingen kunt u contact opnemen met het Truma Servicecentrum of met een van onze erkende servicepartners (zie www.truma.com).
- Voor een snelle bediening dient u apparaattype en serienummer (zie typeplaat) gereed te houden.
- DK** Ved fejl kontaktes Trumas serviceafdeling eller en af vores autoriserede servicepartnere (se www.truma.com).
- Sørg for at have oplysninger om apparattype og serienummer (se typeskiltet) klar for hurtig behandling.
- CZ** Vid fel kontakta Truma servicecenter eller någon av våra auktoriserade servicepartner (se www.truma.com).
- För snabb handläggning bör du ha aggregatets typ och serienummer (se typskylten) till hands.
- E** Las instrucciones de uso y de montaje en su idioma pueden solicitarse al fabricante Truma o al Servicio postventa Truma en su país.
- FIN** Saat käyttö- ja asennusohjeen pyynnöstä omalla kielilläsi valmistajalta (Truma) tai maasi Truma-huoltoon.
- N** Spør om bruks- og monteringsanvisning på norsk hos produsenten Truma eller Trumas serviceavdeling i landet ditt.
- GR** Μπορείτε να ζητήσετε τις οδηγίες χρήσης και τοποθέτησης στη γλώσσα της χώρας σας από τον κατασκευαστή Truma ή από το σέρβις της Truma στη χώρα σας.
- P** As instruções de utilização e montagem podem ser solicitadas junto do fabricante Truma ou do serviço de assistência da Truma no seu país.
- CZ** Návod k použití a montáži si lze v jazyce vaši země vyžádat u výrobce Truma nebo servisu Truma ve vaši zemi.
- H** Az Ön nyelvén a használati és beszerelési utasítás a Truma gyártójától vagy az adott ország Truma szerviztől szerezhető be.
- PL** Instrukcję obsługi i montażu we właściwej wersji językowej można otrzymać w firmie Truma lub serwisie firmy Truma znajdującym się w danym kraju.